Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 022-212203855-20260430-DELIB25_2026-DE

COMMUNE DE LA VICOMTE-SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 30 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente avril à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA VICOMTE-SUR-RANCE, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain BROMBIN, Maire.

Etaient Présents : Mesdames & Messieurs BROMBIN Alain, BERTHELOT Vincent, LEBOUDEC Christine, HARDY Adriane, LEON-COUSIN Caroline, FRERE François, HACQUIN Jean-Pierre, GOUEDART Jordan, BECQUET Michel, FEBVRE Océane, ANÉLARD Patrick, CHAUVIN Sonia, Madame Gwénaelle LE BOUCHER

Absents excusés : Madame Cyriane PENHOAT a donné pouvoir à Mme Caroline LÉON-COUSIN, Monsieur Vincent PIEPLU a donné pouvoir à Madame Océane FEBVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick ANÉLARD

Date de convocation : le vendredi 24 avril 2026

DÉLIBÉRATION N° 25/2026 – Signature d'un avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie

Monsieur le Maire rappelle que la commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'énergies.

Le 29 décembre 2025, le comité syndical du SDE22 a validé un projet d'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie portant sur des modifications mineures et des clarifications :

-Intégration d'une clause sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD)
-Précision sur la définition d'un membre désormais désigné par son numéro de SIREN
-Précision sur la date d'application des frais d'adhésion au groupement qui sont dus dès la phase de préparation du marché
-Suppression des références au logiciel SMAE (système de management des achats d'énergie)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de :

- APPROUVE l'avenant n°2 à la convention constitutive du 7 avril 2014.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de groupement d'achat d'énergie

FAIT ET DELIBERE A LA VICOMTE/RANCE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE SECRETAIRE DE SEANCE
Patrick ANÉLARD

LE MAIRE,
Alain BROMBIN

MAIRIE de LA VICOMTE-SUR-RANCE ★ 22690 CÔTES D'ARMOR ★